

Rapport de jury

**PROFESSEUR D'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

- Session 2016 -

Concours d'entrée dans le corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris
(discipline : éducation physique et sportive dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la ville de Paris)

Juillet 2016

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les professeurs de la ville de Paris ont pour mission d'apporter une prestation d'enseignement supplémentaire et spécialisée aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Paris.

En qualité d'enseignants, ils sont habilités, pendant le temps scolaire, à faire pratiquer toutes les activités relevant de leur spécialité, conformément aux programmes et instructions officielles de l'Education nationale pour les écoles élémentaires de la ville de Paris.

B. Nature des épreuves

- Epreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1 - Composition relative à l'éducation générale et à l'éducation physique et sportive Il est attendu des candidats une capacité de réflexion et des connaissances relatives aux principes généraux de l'éducation et à leur application à l'éducation physique et sportive en école élémentaire.	4 h	4
2 - Composition relative aux connaissances didactiques et pédagogiques appliquées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire à partir d'un document pédagogique pouvant comporter des photos, illustrations, schémas, tableaux, textes. Il est attendu du candidat des connaissances portant principalement sur les élèves de l'école élémentaire, les programmes d'enseignement et les progressions de l'école élémentaire, le traitement didactique des activités physiques et sportives ainsi qu'une capacité à mener une réflexion sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire. Il pourra être demandé au candidat de concevoir des situations d'apprentissage, de présenter une leçon d'éducation physique et sportive, d'élaborer des outils d'évaluation à l'usage des élèves.	3 h	3

- Epreuves sportives d'admission

	Coefficient
1- Epreuve de gymnastique sportive Sur praticable (12 mètres sur 12), enchaînement libre au sol proposé par le candidat d'une durée de 30 secondes minimum à une minute maximum, sans utilisation de matériel annexe. Les candidats ont la possibilité de choisir un accompagnement musical. Ils devront fournir la musique sur un support (cd ou clé usb) ne comprenant que la prestation concernée. L'évaluation portera sur le niveau de difficulté de l'enchaînement, la qualité de son exécution et sa composition.	1
2- Epreuve de natation Dans un bassin de 25 mètres, le candidat effectuera un 100 mètres - 4 nages chronométrées en respectant la réglementation de la fédération internationale de natation en vigueur à l'exception du départ. Un faux départ par candidat est accepté	1

<p>3- Epreuve de sauvetage</p> <p>Après un départ plongé du plot, le candidat devra nager 20 mètres avec un changement de direction, plonger en canard à l'aplomb du mannequin, le ramener à la surface et le remorquer sur 20 mètres (10 mètres-demi-tour-10 mètres) avec arrivée main au mur.</p>	1
<p>4- Epreuve d'athlétisme</p> <p>Elle comporte :</p> <p>a) course de vitesse de 100 mètres selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception du départ.</p> <p>b) au choix du candidat saut en hauteur ou saut en longueur selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception des règles concernant le nombre d'essais.</p> <p>Pour le saut en longueur, le candidat dispose de 3 essais.</p> <p>Pour le saut en hauteur, le candidat dispose également de 3 essais pour chaque hauteur proposée lors du concours.</p> <p>c) lancer de poids selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception des règles concernant le nombre d'essais. Homme : 7,260 kg - Femme : 4kg. Le candidat dispose de 3 essais non consécutifs.</p> <p>d) course d'une durée de 12 minutes organisée sur une piste d'athlétisme de 300 à 400 mètres.</p>	1
<p>5- Epreuve de basket-ball à partir de situations de jeu à effectif complet ou réduit en appliquant les règles de jeu du basket-ball.</p> <p>La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.</p> <p>L'évaluation portera sur la diversité des zones occupées par le candidat, sa mobilité avec et sans ballon, ses changements de rythme, ses ajustements spatio-temporels, son aptitude au duel, sa perception et son exploitation des situations de jeux.</p> <p>Au total la durée de la prestation physique n'excédera pas 40 minutes</p>	1

- Epreuve pédagogique d'admission

	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>6 - Leçon devant le jury suivie d'un entretien</p> <p>L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon à un groupe d'élèves appartenant à des classes de cycle 3 (ce2, cm1, cm2) pendant 35 minutes suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes destiné à apprécier les motivations du candidat, ses qualités pédagogiques et sa capacité à exercer les missions dévolues aux professeurs de la ville de Paris en éducation physique et sportive notamment en justifiant leur choix durant la leçon.</p> <p>En début d'épreuve, le candidat tire au sort deux sujets à traiter et présente celui de son choix. La préparation comprend la mise en place du matériel.</p>	35' + 20' Préparation 30'	6

2. L'organisation de la session 2016

Le concours de l'année 2016 ouvert à partir du 25 janvier 2016, s'est déroulé du 25 janvier 2016 (date des épreuves écrites) au 20 mai 2016 (date de publication des résultats d'admission).

A. Jury et examinateurs

Le jury était composé de la manière suivante (dont 2 hommes et 4 femmes) :

Une inspectrice de l'Education Nationale, Présidente du jury
Un cadre administratif à la direction des ressources humaines de la ville de Paris
Deux élues locales (Paris et ville de banlieue)
Une professeure EPS à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris ;
Un professeur EPS à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris.

B. Les candidats

Nombre de candidats inscrits :	172	(111 en 2014)
Nombre de candidats admis à concourir :	124	(65 en 2014)
Présents aux écrits :	86	(55 en 2014)
Admissibles :	49	(36 en 2014)
Présents à toutes les épreuves d'admission :	45	(35 en 2014)
Admis sur liste principale :	15	(10 en 2014)
Admis sur liste complémentaire :	9	(20 en 2014)

3. Remarques générales

Les barres d'admissibilité et d'admission

La barre d'admissibilité a été fixée à 56,50 points (soit une moyenne de 8,07 sur 20) ; la barre d'admission a été fixée à 199,53 points (soit une moyenne de 11,08 sur 20) sur la liste principale et à 183,60 points (soit une moyenne de 10,20) sur la liste complémentaire.

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Epreuve n° 1 : éducation générale et EPS

Sujet : « En quoi la séance d'éducation physique et sportive à l'école élémentaire est-elle un moment privilégié dans la transmission aux élèves des valeurs de la République ?

Vous illustrerez vos propos à l'aide d'exemples concrets ».

Dans l'ensemble, les candidats n'ont que très rarement discuté le « moment privilégié » que constitue la séance d'EPS et ils se sont souvent limités à la devise de la République. La dimension opérationnelle de la réponse a également posé des difficultés, les candidats se contentant de mettre l'élève en situation sans approfondir l'action didactique.

Les correcteurs ont fait l'inventaire des éléments relevés dans les copies :

1) négatifs :

- pas de réelle définition des valeurs de la République.
- aucune référence aux textes officiels.
- les éléments de réponse ne prennent pas en compte la séance d'EPS, notamment au niveau des modalités d'appropriation des élèves et de transmission des enseignants qui sont absentes.
- peu ou pas d'exemples concrets.

2) positifs :

- les valeurs de la République sont définies avec parfois réelle application au contexte de l'enseignement à l'école en général et au niveau primaire en particulier
- les références aux textes sont présentes même si elles sont dans certains cas assez limitées.
- des modalités pédagogiques plus ou moins diversifiées sont effectivement présentées.
- même si elles ne sont pas suffisamment justifiées dans le cadre de l'acte pédagogique et des valeurs développées, les illustrations sont cohérentes.
- la conclusion reprend les éléments de réponse de la copie et propose une ouverture.

Conseils :

- l'organisation de la copie étant libre, il est attendu que le candidat prenne le temps de structurer sa réponse dans le respect de la syntaxe et l'orthographe.
- le candidat doit faire l'effort de discuter, définir et parfaitement identifier les termes du sujet pour ne pas s'aventurer sur des pistes qui ne ciblent pas suffisamment les problématiques suscitées par la question.
- le choix et les contenus des illustrations doivent être justifiés au regard des termes du sujet.
- une bonne connaissance du milieu primaire est incontournable.

Education générale et EPS	2016 (86 copies)	2014 (55 copies)
Moyenne	8,69	9,33
Echelle de notes	2 à 18	2 à 19
Nombre de notes éliminatoires	26	13
Nombre de notes de 7 à 9,50	26	19
Nombre de notes supérieures à 10	34	23

B - Epreuve n° 2 : connaissances didactiques et pédagogiques

Sujet : « Un module d'apprentissage « activités gymniques » est programmé à l'intention d'une classe de cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) composée de 25 élèves.

Lors de la première séance du module, le professeur d'E.P.S a aménagé dans le gymnase cinq espaces gymniques illustrés par les figures A à E [voir page 2]. Le professeur dispose également de tout autre matériel pédagogique utile.

Les élèves répartis par groupes de cinq évolueront successivement lors de la séance sur les cinq ateliers.

Le (la) candidat(e) choisira deux ateliers parmi les cinq présentés.

Il (elle) s'appuiera sur sa connaissance des activités gymniques, des élèves et des programmes d'enseignement de l'école élémentaire pour répondre aux trois points ci-dessous :

1] Pour chacun des deux ateliers choisis, vous détaillerez la situation et les consignes données aux élèves.

2] Pour chacun des deux ateliers choisis, vous décrirez et analyserez deux comportements moteurs que vous pourriez être amenés à observer.

3] Vous proposerez, pour chacun de ces comportements moteurs observés, une situation d'apprentissage propre à faire évoluer les compétences des élèves. »

Pour réussir cette épreuve écrite, il fallait veiller à :

- connaître les attentes institutionnelles liées à un niveau de classe.
- penser la place de chaque enseignant (professeur des écoles et professeur de la ville de Paris en EPS).
- déterminer un objectif d'apprentissage précis.
- prendre en compte l'ensemble des élèves d'une classe (penser les différences).
- connaître quelques repères du développement de l'enfant pour ajuster les propositions à leurs capacités.
- faire la différence entre les élèves dans le temps scolaire et les élèves dans le temps choisi de club et d'activités péri scolaire.
- différencier une situation d'apprentissage d'une situation d'activité de loisir.
- proposer des consignes explicites à transmettre aux élèves.
- prendre soin d'organiser la copie avec des paragraphes distincts et une écriture lisible.

Connaissances didactiques et pédagogiques	2016	2014
Moyenne	8,76	8,35
Echelle de notes	1 à 17	2 à 16
Nombre de notes éliminatoires	23	14
Nombre de notes de 7 à 9,50	28	26
Nombre de notes supérieures à 10	35	15

5. Les épreuves d'admission

A- Les épreuves sportives

Elles se sont déroulées les 22, 24 et 25 mars 2016

Le 22 mars : 100 m 4 nages ; le sauvetage et le basket-ball sur la journée

Le 24 mars : gymnastique

Le 25 mars : athlétisme (100 m, saut en hauteur ou longueur, lancer de poids et test de Cooper)

46 candidats	Moyenne/20	Echelle de notes	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes égales ou supérieures à 10
Gymnastique sportive	11,70	0 à 18	-	35
100 mètres 4 nages	6,58	0 à 15,50	-	15
Sauvetage	13,15	4 à 20	7	39
Athlétisme	8,68	0 à 13,63	-	20
Basket-ball	10,64	5 à 20	-	24

Le sauvetage, seule épreuve sportive éliminatoire, compte 7 éliminés (15 %). 1 seul (sur 36) l'avait été lors de la session 2014.

Il est vivement conseillé aux candidats de ne pas négliger cette épreuve en s'y préparant.

B-Leçon devant le jury suivie d'un entretien

	Moyenne/20	Echelle de notes	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes égales ou supérieures à 10
45 candidats	10,86	4 à 19	8	28

Cette épreuve est particulièrement sélective car elle demande aux candidats d'être capables de s'adapter rapidement à une situation (tirage au sort d'un sujet, prise en compte des contraintes d'espace et de matériel, évaluation rapide du niveau et des besoins des élèves) ainsi que d'avoir une bonne connaissance des activités physiques dispensées à l'école élémentaire. De plus, l'entretien qui dure vingt minutes, face à un jury composé de six personnes, peut se révéler difficile. Il est donc essentiel de préparer les deux composantes de cette épreuve.

Les candidats doivent faire preuve, tant au cours de la séance conduite que de l'entretien, d'une posture professionnelle en rapport direct avec la fonction sollicitée notamment au niveau de la qualité de l'expression orale.

Conseils liés à la séance :

Il est attendu d'un professeur de la Ville de Paris qu'il propose des enseignements qui conduiront les élèves à acquérir les compétences figurant dans les programmes officiels du Ministère de l'éducation nationale.

Pour y parvenir, les candidats devront veiller à :

- se présenter clairement et avoir une attitude bienveillante envers le « groupe classe », utiliser un vocabulaire et des expressions appropriées.

- définir précisément l'objectif de la séance qu'ils conduisent. Que souhaitent-ils que les élèves réalisent durant les 35 minutes ? Il est important de rappeler que placer les élèves en activité ne conduit pas systématiquement à de réelles situations d'apprentissage. Il importe également de bien respecter le thème qui a été tiré au sort.
- constituer des équipes en fonction de critères pertinents qui pourront être explicités.
- adapter et sécuriser l'espace de façon pertinente avec les groupes constitués et l'objectif de la séance.
- privilégier des consignes claires et précises ainsi que des moments d'échange ou de questionnement qui n'impactent pas le temps effectif de mise en activité de tous les élèves (qui doit pouvoir être chronométré pour une bonne mesure)
- éviter une forme stéréotypée de la séance (échauffement, une ou deux activités conduisant ou non à des échanges intermédiaires avec les élèves, bilan final sollicitant ces derniers sur un plan langagier). Si la démarche pédagogique du candidat est active, elle favorise la construction des savoirs. Il doit s'appuyer sur la verbalisation des élèves : acquis antérieurs, propositions de remédiation, facteurs de réussite, etc.

Par ailleurs, le jury engage les candidats à privilégier une mise en activité plutôt qu'un échauffement. La mise en activité de la classe immédiate, dynamique, ludique, en lien avec le corps de la séance qui va suivre est en quelque sorte une présentation du candidat qui renvoie au jury une première image que l'on souhaite la plus positive. Celle-ci sera d'une durée raisonnable au regard du temps de la séance (ex : cinq minutes) et veillera à prendre en compte les caractéristiques de l'APSA et du thème de la séance. Entrer dans une activité de lutte ne répond pas aux mêmes attentes qu'un jeu collectif sans ballon.

Si le jury a parfaitement conscience du fait que les candidats ne connaissent pas les élèves qui leur sont confiés, il est important de préciser que les situations proposées au cours de la séance devront tenir compte de ce que doivent réaliser les élèves. Si le candidat, **en les observant**, constate que la situation se révèle trop simple ou au contraire particulièrement difficile, il veillera à la faire évoluer en conséquence. Une attention particulière devra être portée par les candidats à l'hétérogénéité des élèves et à la manière d'y répondre et d'y faire face.

Certains candidats ont choisi, à dessein, d'écrire des informations à destination des élèves sur le tableau blanc fourni. La démarche peut s'avérer très intéressante ; il reste à veiller à la qualité de l'écriture (calligraphie) ainsi qu'au respect des normes orthographiques.

Prendre en charge une séance d'EPS avec les élèves nécessite de disposer d'une tenue conforme aux attentes. Le jury apprécie une posture dynamique des candidats pendant la séance réalisée. Les attitudes permanentes « les mains dans le dos » ou « une feuille à la main » permettent rarement de manifester son engagement et sa présence auprès d'une classe.

L'adaptabilité du candidat est primordiale. Le jury observera la réactivité du futur enseignant dans sa capacité à complexifier ou simplifier certains jeux ou situations au cours de la séance.

Conseils liés à l'entretien :

Les premières minutes de l'entretien s'attachent à un retour du candidat sur les contenus de la séance venant de se dérouler. Le jury insiste sur la nécessaire qualité d'analyse en termes de points d'appuis, points à travailler et des mises en perspectives. En effet, il s'agit ici de pouvoir interroger l'atteinte ou non de l'objectif de la séance et surtout d'identifier les raisons ayant conduit ou non les élèves à acquérir ce qui était attendu. Il importe pour cela de s'appuyer sur les comportements observables des élèves ainsi que les critères de réussite de l'activité. Le candidat devra s'attacher à structurer son propos en justifiant les choix qui ont été les siens.

La construction d'une séance s'insère dans une progression qui peut conduire le jury à interroger la manière dont pourrait se dérouler une deuxième séance au regard des éléments d'analyse initialement fournis ainsi qu'à la nécessaire complémentarité à établir entre l'action du professeur des écoles et celle du PVP.

Certains candidats pourront exploiter le temps de communication orale avec le jury, ce qui permettra de valoriser une séance qui présentait des insuffisances.

Le jury attend du candidat qu'il connaisse le milieu professionnel dans lequel il devra opérer : attente au regard des programmes, rôle au sein de l'équipe pédagogique, transversalité des domaines mais aussi répartition du service et responsabilité du PVP EPS dans le temps d'éducation physique.

De plus, le rôle du jury est de poser des questions pour évaluer la pertinence du candidat. Le candidat doit se prêter à ce jeu et ne pas s'en offusquer. Une écoute réelle des questions est nécessaire pour rendre efficient le temps qui lui est consacré.

Annexe

Exemples de sujets traités lors de l'épreuve de « Leçon devant le jury suivie d'un entretien » :

- Assumer des rôles différents. (*activité(s) support : jeux d'opposition*)
 - S'organiser pour aider le porteur de balle ; se démarquer. (*activité(s) support : jeux ou sports collectifs avec ballon*)
-